

## INDUSTRIE/SOCIAL : Les ex salariés de Depalor obtiennent gain de cause

Le tribunal prud'hommal de la [VILLE DE METZ](#) / T : 08.73.20.61.07 (Moselle) a donné gain de cause, le 21 décembre 2017, aux ex-salariés de l'usine Depalor de Phalsbourg/57 spécialisée dans la fabrication de panneaux de particules bois, et qui contestaient leurs licenciements. Leur ancien employeur a été condamné à leur verser 2 M€ d'indemnités. L'usine avait été ravagée par un incendie en 2013. L'ancien employeur, le groupe autrichien Krono, a été condamné à payer les 2 M€ aux demandeurs (au total 76) pour licenciement abusif. [www.metz.fr](http://www.metz.fr)